



## DEMANDE D’AFFICHAGE SUPPORTS COMMUNAUX

Les banderoles doivent avoir une taille maximum de 0.70 m de hauteur et 4 m de longueur.

Seules les associations peuvent bénéficier d’une autorisation,

Exception pour les acteurs économiques seulement en cas de portes ouvertes.

Demande à déposer 15 jours avant le 1<sup>er</sup> jour d’affichage.

### Emplacement(s) proposé(s) :

Rue de l’Ouillette  
Face stop rue du Petit Bourbon  
**emplacement A**



Rue Ste Agathe  
Rd-point rue des Étamboises  
**emplacement B**



Rue Dr Gauducheau  
Intersection rue des Ormeaux  
**emplacement C**



Rue de l’Aubépine  
Intersection rue de la Moinerie  
**emplacement D**



### Période(s), évènement(s) et emplacement(s) :

Du : ..... Au : ..... Evènement : ..... A  B  C  D   
Du : ..... Au : ..... Evènement : ..... A  B  C  D   
Du : ..... Au : ..... Evènement : ..... A  B  C  D   
Du : ..... Au : ..... Evènement : ..... A  B  C  D   
Du : ..... Au : ..... Evènement : ..... A  B  C  D

### Demandeur :

Association : .....

NOM et Prénom du contact : .....

Adresse du contact : .....

Tel du contact : ..... Mail du contact : .....

Je m’engage à respecter mes souhaits d’emplacement et de période d’affichage.

Je m’engage à ne pas détériorer les supports et de prévoir des attaches solides (interdiction de percer la structure).

Date .....

Signature précédées de la mention « Lu et approuvé » : .....

AVIS DU MAIRE : .....
.....
.....
.....
.....

La commune se réserve le droit d’interdire de nouveaux affichages si ces consignes ne sont pas observées et de retirer les affichages non autorisés et/ou non conformes.

L’affichage ne pourra s’effectuer qu’après réception d’une copie du présent document avec avis du Maire.

Mairie de Saint-Martin-des-Noyers

28, rue de l’Eglise  
85140 SAINT-MARTIN-DES-NOYERS  
Tél 02.51.07.82.60  
Fax 02.51.07.85.99  
[www.saintmartindesnoyers.fr](http://www.saintmartindesnoyers.fr)  
[mairie-de-st-martin-des-noyers-85@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-st-martin-des-noyers-85@wanadoo.fr)